

Crolles, le 1^{er} mars 2015

A l'attention de : M. le Maire de Crolles, Philippe LORIMIER, et Mesdames les Adjointes, Anne-Françoise HYVRARD et Nelly GROS

Ce courrier pourra être rendu public à compter du 10 mars 2015

Objet : position de Trait d'Union sur quelques thèmes importants d'intérêt communal

Mesdames, Monsieur le Maire,

Créée en 2001, l'association Trait d'Union a pour vocation de **défendre le cadre de vie des habitants de Crolles**, en particulier en matière de paysage, d'environnement et d'urbanisme.

L'association Trait d'Union participe à la vie publique et exerce son droit d'expression par différents canaux complémentaires tels que la participation aux instances et événements de concertation organisés par la commune, la communication directe par tracts ou médias numériques vers les habitants, les procédures juridiques prévues par le législateur.

Comme suite à nos réunions du 30 janvier et du 20 février 2015 en mairie, suite également au **conseil d'administration de Trait d'Union du 25 février**, il nous paraît utile de rassembler et clarifier ici, dans ce courrier, les points clefs de la position de notre association concernant des dossiers communaux en cours.

Concernant le parc du château :

Sans retracer l'histoire de ce dossier, rappelons seulement qu'il est à l'origine de la création de l'association. Il s'agit pour nous, dans une logique de protection du patrimoine et de l'environnement, de **maintenir la protection du château dans son périmètre historique** tel que le prévoyait le POS, en particulier de maintenir le parc non constructible.

Pour mémoire, nous avons proposé d'aménager un parc public dans la partie haute.

Nous approuvons le choix d'intégrer la partie haute du parc du château dans le périmètre du projet *cœur de ville* mené par la commune.

Nous avons engagé récemment un recours en Conseil d'Etat sur le PLU pour ce qui concerne le seul classement de la partie haute du parc en zone constructible UA. Ce contentieux ne remet pas en question l'ensemble du PLU.

Ce contentieux, décidé en Bureau de décembre 2014 et qui constitue une suite logique des actions antérieurement engagées ne remet également aucunement en cause notre volonté de participer de façon constructive aux réflexions sur les projets de la commune et aux instances de concertation, en toute franchise et indépendance.

Concernant le projet de digue du Fragnès : Dans le secteur des coteaux, nous œuvrons en priorité pour **la qualité des paysages et le développement de la valeur écologique**, en particulier la biodiversité et la continuité entre la plaine et les coteaux.

Nous sommes opposés à tout projet d'ouvrage qui serait positionné et dimensionné **pour protéger des espaces non construits**. Nous sommes disponibles et motivés pour contribuer aux discussions (y compris sur le terrain) visant à la protection contre les chutes de blocs des habitations existantes.

Concernant le projet de création d'une AFA dans les coteaux : Ce projet nous intéresse en raison des enjeux et des impacts potentiels environnementaux, économiques et sociaux dans le secteur des coteaux, et même au-delà, jusqu'aux communes voisines, s'il a comme effet de modifier le paysage.

Une priorité que nous voudrions voir prise en compte par la future AFA est **a minima le maintien et au mieux le développement de la biodiversité**, ce qui exige **la mise en place d'une polyculture qui respecte l'environnement**. Le premier thème de discussion devra être le périmètre de l'AFA. Nous proposons d'inclure les terrains non construits en aval du projet actuel de digue.

A ce stade de la réflexion, nous sommes d'accord sur l'objectif de développer dans les coteaux des activités à caractère agricole, mais **sans exclusive** afin que les Crollois puissent profiter de ces espaces aménagés, et **en prohibant l'usage des pesticides**.

Nous pensons qu'il conviendrait de commencer par exploiter les espaces déjà ouverts ou embroussaillés, favoriser des zones de boisement avec des essences climaciques, proscrire les déboisements systématiques. Il conviendra de maintenir (et peut-être développer) les accès pour les Crollois (chemins, sentiers) et d'être vigilant pour éviter les dommages sur les riverains.

Concernant les méthodes de travail – quel que soit le projet : Pour la qualité des réflexions et pour favoriser au mieux l'implication de nos adhérents, nous proposons que chaque réunion, publique ou non, soit précédée de la communication de **documents préparatoires**. Respecter cette bonne règle de fonctionnement est nécessaire pour que les citoyens (adhérents ou non d'une association) puissent réfléchir et s'exprimer en connaissance de cause et pour limiter les déséquilibres entre les *sachants* et les *novices*.

Sur certains thèmes, notamment ceux que nous venons de mentionner ci-dessus (le cœur de ville, les coteaux), Trait d'Union est disponible pour élaborer des contributions préparatoires qui pourraient être relayées par la commune – de même que nous sollicitons que nos avis et ceux des autres participants aux réunions soient diffusés par la commune en accompagnement de sa communication sur ses projets.

En conclusion, vous pouvez compter sur Trait d'Union pour apporter sa pierre à la préparation de l'avenir de Crolles.

En vous remerciant de votre attention et en restant à la disposition de la commune, recevez, Mesdames, Monsieur le Maire, l'assurance de notre engagement cordial.

Pour Trait d'Union,
Francis Odier, président